

Délibération n° 20/285

Séance du mardi 28 avril 2020

Approbation de l'exécution budgétaire pour l'année 2019

Vu le décret n°2019-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

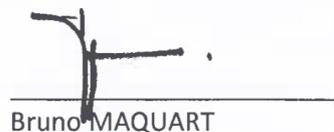
Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'exercice 2019 :

- 1 045 ETPT, dont 1 036 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 130 050 740 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 68 808 576 € personnel
 - 48 561 033 € fonctionnement
 - 12 681 130 € investissement

- 136 805 415 € de crédits de paiement dont :
 - 68 878 067 € personnel
 - 48 009 895 € fonctionnement
 - 19 917 453 € investissement
- 135 013 108 € de recettes
- - 1 792 308 € de solde budgétaire

Fait à Paris, le 28 avril 2020

Le président du conseil d'administration



Bruno MAQUART